



---

## Allocution à l'occasion de la signature du Traité sur le commerce des armes (TCA)

New York, le 3 juin 2013

S.E. M. Paul Seger

Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies

---

Monsieur le Président,

La Suisse est heureuse de signer le Traité sur le commerce des armes à l'occasion de la cérémonie de ce jour. En adoptant à une écrasante majorité le premier instrument international juridiquement contraignant sur la réglementation du commerce international des armes le 2 avril 2013, l'Assemblée générale a comblé une lacune critique du droit international, prouvant une fois de plus l'efficacité du système des Nations Unies.

Tout au long du processus de négociation, l'instrument a suscité de grandes attentes. Aujourd'hui, nous pouvons affirmer que le traité est à la hauteur de ces attentes. Il est fort et équilibré, et pose les fondations pour un commerce des armes responsable. Cependant, le processus n'est pas terminé : il entre simplement dans une nouvelle phase. Car ce n'est qu'au prix d'une interprétation stricte et d'une mise en œuvre rigoureuse que nous pourrions réellement concrétiser son dessein. La Suisse est prête à apporter sa contribution et travaillera activement à la mise en œuvre pleine et entière du traité. Nous sommes par ailleurs persuadés que Genève, forte de son riche savoir en matière de désarmement et de commerce notamment, peut jouer un rôle appréciable dans l'application concrète du traité.

Permettez-moi de m'arrêter quelques instants sur certains points du traité. La Suisse se félicite du fait que l'article 2 paragraphe 2 couvre implicitement les dons, prêts et locations, et que l'article 6 paragraphe 3 interdit toute autorisation pour un transfert d'armes qui pourraient servir à commettre un génocide, des crimes contre l'humanité ou des crimes de guerre. L'expression « autres crimes de guerre tels que définis par des accords internationaux auxquels il est partie » recouvre notamment les violations graves de l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève de 1949, qui sont des instruments de portée universelle. Les crimes de guerre tels que définis par les Protocoles additionnels de 1977 et le Statut de Rome de la Cour pénale internationale sont aussi couverts par le traité pour les Etats parties à ces instruments. Les interdictions prévues à l'article 6 sont bien entendu complétées par les dispositions de l'article 7, qui, à la lumière de l'objet et du but du traité, imposent aux Etats parties une évaluation du risque fondée sur des critères spécifiques et les contraignent à refuser une autorisation pour un transfert d'armes entraînant potentiellement des conséquences négatives. De plus, l'article 26 permet d'éviter que des obligations non conformes au TCA souscrites en vertu d'accords internationaux actuels ou futurs remettent en question sa mise en œuvre.

Monsieur le Président,

La Suisse félicite tous les intervenants qui ont contribué à mener à bonne fin le Traité sur le commerce des armes. Le succès du TCA n'aurait pas été possible sans le soutien affirmé de la société civile. Nous remercions chaleureusement nos partenaires de la société civile et saluons d'ores et déjà leur engagement à venir. La Suisse tient aussi à exprimer toute sa gratitude à Messieurs les Ambassadeurs Moritán et Woolcott pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés au service de la communauté internationale et pour leur compétence dans la direction des négociations qui ont conduit à l'accord. Nos remerciements vont aussi au Secrétariat des Nations Unies, qui a réalisé un travail de soutien remarquable tout au long de la procédure.

La Suisse forme le vœu que le TCA entrera en vigueur rapidement et reste fermement attachée au traité et à ses objectifs.

Je vous remercie.

---

*Unofficial translation*

Mr. President,

Switzerland is delighted to be signing the Arms Trade Treaty at today's ceremony. By adopting the first international legally binding treaty on the regulation of international arms trade on 2 April 2013 by an overwhelming majority, the General Assembly has filled a critical gap in international law and has once again proven the success of the United Nations system.

Throughout the negotiation process, expectations regarding this instrument were high. Today we can confirm that the Treaty measures up to our expectations. It is strong, robust and balanced and serves as fundament for responsible international arms trading. However, the process is not finished, but has entered the next phase. It is only through strict interpretation and effective implementation that we will truly achieve its purpose. Switzerland stands ready to contribute its share in this regard and will actively work towards full implementation. We are also convinced that Geneva, with its rich knowledge of disarmament and trade, can play a valuable role in the implementation of the Treaty.

Let me now elaborate on some specific parts of the Treaty. Switzerland is pleased to see that Article 2 (2) implicitly covers gifts, loans and leases and that Article 6 (3) prohibits the authorization of arms transfers that would lead to the commission of genocide, crimes against humanity or war crimes. The wording "other war crimes as defined by international agreements to which it is a Party" covers, among others, serious violations of Common Article 3 to the 1949 Geneva Conventions - instruments that enjoy universality. The war crimes defined in the 1977 Additional Protocols and the Rome Statute of the International Criminal Court are also encompassed for States Parties to these agreements. Of course, the prohibitions set out in Article 6 are complemented by those set out in Article 7, which, in light of the object and purpose of the Treaty, obliges States Parties to make a risk assessment based on specific criteria and not to authorize an arms export with potentially negative consequences. Furthermore, Article 26 ensures that obligations undertaken with regard to existing or future international agreements which are inconsistent with the ATT do not prejudice its implementation.

Mr. President,

Switzerland congratulates all who have contributed to the successful conclusion of the Arms Trade Treaty. The success of the ATT could not have been achieved without the strong support of civil socie-

ty. We warmly thank our civil society partners and welcome their further commitment. Switzerland also sincerely thanks Ambassadors Moritán and Woolcott for their tireless efforts in the service of the international community and for their able chairing of the negotiations leading to the Treaty. Our thanks also go to the UN Secretariat, which did an outstanding job in providing assistance during the whole ATT process.

Switzerland hopes that the Arms Trade Treaty is brought rapidly into force and remains strongly committed to the Treaty and its objectives.

Thank you.